

La nouvelle vie des denrées invendues

PUBLIÉ LE 12/08/2014

Courrier picard

Une proposition de loi veut obliger les grandes surfaces à donner leurs invendus aux associations. Une mesure louable mais qui demande malgré tout à faire ses preuves.



Auchan Dury, 6 h 30 tapantes. Tandis que les rayons du magasin sommeillent encore, c'est déjà l'effervescence dans l'arrière-boutique. Comme tous les jours, les quatre salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot viennent d'arriver à la « casse » – le lieu de stockage des invendus – et ils n'ont pas une minute à perdre. Car ils ont du pain sur la planche : mettre à la benne tous les cartons entassés dans des chariots après la mise en rayon, passer au peigne fin les denrées retirées de la vente par les collaborateurs d'Auchan, évaluer leur état, jeter les produits non consommables et trier scrupuleusement le reliquat qu'ils emporteront. Tout cela pour repartir en fin de matinée avec leur fourgon bien rempli vers les cuisines de l'association.

Un échange de « bons procédés » qui dure déjà depuis plusieurs années maintenant : « L'enseigne Auchan s'est engagée contre le gaspillage et pour l'aide alimentaire en faveur des plus démunis depuis belle lurette. Au niveau local, cela s'est traduit par un partenariat avec les Ateliers de l'Îlot et tout fonctionne comme sur des roulettes », expose Jonathan Péleis, le chef du secteur métiers de bouche du magasin. Une façon de dire que si la loi était adoptée, elle ne changerait pas forcément la donne pour lui.

Un manque de moyens humains et logistiques

Mais d'autres ne l'entendent pas forcément de cette oreille. Christian Vilmer est le directeur général des maisons d'accueil de l'Îlot et il le sait : ce n'est pas le tout de pouvoir récupérer les invendus, encore faut-il avoir les moyens de les acheminer, de les stocker et de les transformer. Et sur ce point, toutes les associations ne sont pas logées à la même enseigne : « Non seulement, cette mesure implique de mobiliser une équipe de choc, professionnelle et digne de confiance, mais aussi de posséder un camion frigorifique et une cuisine adaptée. Ce n'est pas donné à tout le monde. »

« Pas donné à tout le monde », c'est peu dire, la banque alimentaire de la Somme est confrontée à ce même dilemme : « Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire augmente chaque année. Bien sûr que c'est une ambaine, ce projet de loi. Nous n'avons pas de camion frigorifique et je bataille depuis des années pour obtenir des soutiens financiers, tandis que nos 65 associations partenaires, elles, attendent et sont demandeuses de produits frais », confie Christian Becuwe, le président.

Et c'est justement pour cette raison que cette proposition de loi est perçue comme un vent de bon augure auprès de la plupart des associations : « Grâce à elle, nous pourrions diversifier les produits que nous distribuons à nos bénéficiaires. Avoir des yaourts, des tranches de jambon, des viandes, des légumes frais, même pendant l'été où ces denrées viennent à manquer. En plus, on est équipé pour cela ! », affirme

Marie-France Bianciotti, la responsable de l'antenne soissonnaise des Restos du Cœur.

Le système de la grande distribution épinglé

Certaines grandes surfaces restent beaucoup plus mesurées, d'autant que les normes d'hygiène sont draconiennes : « *C'est vrai que dans l'absolu, on dispose de toute la logistique nécessaire pour pouvoir faire des dons réguliers aux associations. Disons que ce n'est pas encore rentré dans les mœurs. Et puis comment être certain que les bénévoles des associations honorent leur rendez-vous le matin et qu'ils possèdent du matériel vraiment fonctionnel capable de respecter la chaîne du froid* », glisse à demi-mot, Christian Cellier, le directeur d'Intermarché à Crouy, une petite ville près de Soissons, dans l'Aisne.

Des réticences qui poussent certains hypermarchés à jouer la carte de la sécurité, à jeter systématiquement leurs invendus et à les asperger d'eau de javel, histoire de dérouter celui qui se risquerait à fouiller dans les poubelles.

La faute à un système qui fonctionne davantage à coups de mesures « *curatives et coercitives* », plutôt que « *préventives* », comme l'explique Agnès Banaszuk, la coordinatrice du réseau prévention et gestion des déchets de l'association France nature Environnement : « *Cette proposition de loi a le mérite de relancer le débat public sur ce sujet. Mais le risque c'est la dégradation des dons. La solidarité alimentaire, ce n'est pas jeter beaucoup et donner aux démunis. L'enjeu est de réduire le gâchis pour limiter la pression sur les matières premières et faciliter l'accès à l'alimentation pour tout le monde.* »

Bénédicte Biot